Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260605-2026D050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D050

Subvention 2026 à l'association Zobi Cats

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation 18/05/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINÉ, Stéphane GRASSIN, Fleur GUERIN, Patrick JAOUEN, Isabelle CHAILLOU, Maxime LESTRUHAUT, Alain TIRILLY, Sylvie RICOU
Absents/Excusés : Sébastien BOUGET
Secrétaire de séance : Mari Anna BOURGES-ALLAIRE pouvoir à Jérémy LAINÉ, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN, Catherine BARON
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12 Votants : 14 Procurations : 2

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à l'attribution des subventions aux associations ;
VU la demande de subvention présentée par l'association Zobi Cats ;
Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association ;
Considérant que les crédits sont inscrits au budget communal.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 500€ à l'association Zobi Cats pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le montant de la subvention sollicitée.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF